



21,6%
c'est l'écart salarial entre les femmes et les hommes sur une année.

42%
des femmes travaillent à temps partiel, ce qui a un impact important sur leur salaire, leur allocations sociale et leur pension.

En 2022 on a dénombré **24** féminicides en Belgique. Il s'agit des femmes assassinées par leur partenaire ou ex-partenaire.



Le gouvernement exige **20** années de travail effectif pour accéder à une pension minimum. Cela pénalise les femmes.

Dans **2/3** des cas, les congés parentaux sont pris par les mères. Ce qui engendre une perte de revenus.



En 2018, **32,8%** des familles monoparentales (en majorité des mères célibataires) étaient en précarité énergétique.



Chaque année, **500** femmes doivent se rendre aux Pays-Bas pour avorter en toute sécurité, car le délai légal en Belgique est fixé à 12 semaines maximum.



Votre allocation de chômage peut diminuer de **335€** (ou plus) simplement parce que vous êtes cohabitant·e.

En 2020, **71%** des travailleurs souffrant d'un burn-out étaient des femmes.

**#grève8mars
#droitsdesfemmes**

**CECI
N'EST
TJRS
PAS
NORMAL**



Journée internationale de lutte pour les droits des femmes.
Rejoignez-nous !
fgtb.be/8mars



FGTB